

La flûte

VOLUME 71, N° 3, AUTOMNE 2015

FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL



SONDAGE AUPRÈS DES MEMBRES

Le SPVM au bord du précipice



*Nous protégeons
ceux et celles qui protègent les autres*

Président

Yves Francoeur

Vice-président exécutif

André Gendron

Vice-président au Secrétariat
et à la trésorerie

Pascal Poirier

Vice-président
aux Relations de travail

Jean-François Potvin

Vice-président à la Prévention
et aux relations avec les membres

Yves Gendron

Vice-président à la Recherche
et aux communications

Mario Lanoie

La flûte

Éditeur

Mario Lanoie

Coordonnateur et corédacteur
Martin Desrochers

Révision

Danielle Lanthier

Conception graphique
Quatre-Quarts

Imprimerie

Imprimerie R. M. Hébert

La revue « La Flûte » est publiée
trois (3) fois par année par
la Fraternité des policiers
et policières de Montréal inc.
(tirage: 9 300 exemplaires)

480, rue Gilford, bureau 300
Montréal (Québec) H2J 1N3
Téléphone: 514 527-4161
Télécopieur: 514 527-7830

www.fppm.qc.ca

Tous droits réservés.

La reproduction totale ou
partielle d'articles, clichés,
dessins, annonces ou toute
autre matière apparaissant dans
cette revue est strictement
interdite sans l'autorisation
expresse de la Fraternité
des policiers et policières
de Montréal inc.

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0703-4725

Numéro de convention
de Poste-publications:
40011308

LE PRÉCIPICE

On attaque la rémunération globale sous de faux prétextes tout en bousillant le droit de négocier. On diminue les budgets et les effectifs. 65 % des membres estiment que le SPVM n'a pas les moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs en matière de sécurité publique. 99 % estiment que le travail policier est plus complexe à Montréal qu'ailleurs au Québec. Les policiers pensent de plus en plus à quitter le SPVM ou à prendre une retraite hâtive. La moitié des membres ne recommanderaient pas à un finissant de postuler au SPVM, les trois quarts estiment que le climat de travail s'est détérioré au cours de la dernière année et 97 % ne font pas confiance à l'Administration Coderre-Marcoux pour l'améliorer. Il serait temps que quelqu'un se réveille...

Sommaire

Les actualités	4
Paroles de président	
Pacte fiscal, BEI et taux de criminalité	9
Recherche et communications	
Sondage auprès des membres	12
Relations de travail	
Le Bureau des enquêtes indépendantes; boîte à surprise ou bombe à retardement ?	16
Prévention et relations avec les membres	
Le poids des années	20
Services aux membres	
Nouveau formulaire d'assurances	22
Chronique juridique	
Le nouveau règlement sur la discipline interne au SPVM	23
Des nouvelles de la Caisse Desjardins des policiers et policières	26
Association athlétique et sportive	28
Symphonie vocale	30
Au musée de la police	32
Vie spirituelle	35
Décès	36
Nouvelles de l'APPRM	38

Un sondage aux résultats inquiétants

Comme nous vous l'avions communiqué par le biais d'un *message aux membres* transmis par infolettre, la Fraternité a mandaté la firme Léger pour réaliser un sondage auprès de 500 membres au début du mois de septembre. Les questions portaient sur divers sujets et ont permis de recueillir des données issues de vos opinions. Stratégiquement, certaines données ne sont pas destinées à être rendues publiques. Néanmoins, toutes celles qui peuvent l'être sont publiées dans ce numéro. En voici les grandes lignes...

- > Il y a unanimité (99 %) pour affirmer que le travail policier est plus complexe à Montréal qu'ailleurs au Québec.
- > Fait troublant : 65 % des policiers et policières ne croient pas que le SPVM dispose des moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs en matière de sécurité publique.
- > 46 % des policiers et policières n'encourageraient pas un(e) jeune finissant(e) de l'École nationale de police à postuler au SPVM.
- > Le climat de travail est perçu comme étant mauvais par 3 policiers et policières sur 4.
- > Près des 3/4 des policiers et policières estiment que le climat de travail s'est détérioré au cours de la dernière année. Aucun des répondants n'a choisi la réponse *s'est amélioré* (0 %).
- > La quasi-totalité (97 %) des policiers et policières ne font pas confiance à l'administration Coderre pour améliorer le climat de travail au SPVM.
- > L'arrivée d'un nouveau directeur à la tête du SPVM n'est pas perçue comme un facteur qui améliorera les relations de travail par 87 % des répondants (72 % croyant que cela ne changera rien et 15 % croyant même que cela détériorera la situation).
- > Près du tiers affirment avoir songé à poursuivre ailleurs leur carrière depuis l'adoption de la loi 15 sur les régimes de retraite et près du tiers également a songé à prendre une retraite plus rapidement que prévu...

Bref, rien ne va plus. Le moral est bas, les moyens sont insuffisants, la confiance envers l'Administration est nulle et Montréal s'enlène vers des problèmes de recrutement.

- > D'autres données en page 12
- > À lire également en page 9
Un pacte fiscal sur le dos des employés

Paulin Aubé prend sa retraite syndicale

Paulin Aubé, vice-président à la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec de juin 2006 à juin 2015, a pris sa retraite syndicale pour des raisons familiales et est retourné au Service de police de Sherbrooke. Le 12 septembre dernier, un événement a eu lieu à la Fraternité pour souligner le départ de cet homme apprécié de tous.



Paulin Aubé et le conseil de direction de la Fraternité.

Le 12 novembre **Tournoi de pitch !**

- > Les billets sont en vente à la réception de la Fraternité au prix de 15 \$. Tradition oblige, une dinde sera remise à chaque joueur et des prix présences seront tirés. Faites vite... il n'y a que 224 places !

Le Noël de nos enfants

- > Le Noël de nos enfants aura lieu le 6 décembre prochain au Collège Notre-Dame. Un formulaire a déjà été envoyé aux familles ayant participé l'an passé. Nous vous demandons de vérifier les informations inscrites sur le formulaire, d'apporter les correctifs s'il y a lieu et d'indiquer si vous désirez assister à la représentation du matin ou de l'après-midi. **DANS TOUS LES CAS, IL FAUT RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ POUR PROCÉDER À L'INSCRIPTION !** L'inscription se fait sous le principe du *premier arrivé premier servi*. Les délégués ont reçu un formulaire pour les membres qui veulent inscrire leur enfant pour la première fois ! Vous recevrez votre confirmation vers la fin novembre.

Journée reconnaissance

Le 25 mars dernier, l'investissement personnel et organisationnel a été souligné lors de la journée reconnaissance, qui souligne les efforts et les bienfaits de la traditionnelle journée des Fèves au lard organisée par la Fraternité et à laquelle le Service collabore fièrement. La 48^e édition a encore une fois été un succès louable et certaines équipes se sont particulièrement illustrées par la vente de nombreux repas qui alimentent également le Fonds humanitaire de la Fraternité, lequel verse à son tour les recettes à des organismes de bienfaisance soutenant les enfants. Bon an mal an, cette activité ainsi que l'Omnium de golf de la Fraternité permettent de redistribuer autour de 100 000 \$!



Le PDQ-42 a vendu 1934 repas et détient le record de la 48^e édition !
Sur la photo ;
Rodger Brulotte,
Yves Francoeur,
Dang Thi Truc Mai,
M^{me} Montanaro,
M. Johnny Montanaro,
Josée Deslongchamps
et Marc Parent.

Le PDQ-37 a vendu 887 repas et arrive en seconde place.
Sur la photo ;
Rodger Brulotte,
Yves Francoeur,
Suzie Paquette,
Nathalie Legros,
Antoine Fréchette,
Benoît Globensky
et Marc Parent.



Le PDQ-03 et arrivé en troisième place en vendant 799 repas.
Sur la photo ;
Rodger Brulotte,
Yves Francoeur,
Riccardo Apponi,
Julie Dupré
et Marc Parent.

L'Omnium de golf amasse plus de 18 000 \$ pour le Fonds humanitaire de la Fraternité

Le 27 août dernier, plus de 400 golfeurs ont participé à l'Omnium de golf de la Fraternité qui avait lieu au golf Le Versant à Terrebonne. De nombreux prix ont été tirés au sort grâce à nos partenaires tels que la Caisse Desjardins des policiers et policières, Efficom, Bourgeois Marsolais et associés comptables agréés, Robert Labelle des Importations Activin et Olivier Delcol, traiteur.



Dans l'ordre habituel, les membres du conseil de direction avec le chèque versé au Fonds humanitaire de la Fraternité : Pascal Poirier, vice-président au Secrétariat et à la trésorerie, Yves Gendron, vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres, Yves Francoeur, président, André Gendron, vice-président exécutif, Jean-François Potvin, vice-président aux Relations de travail et Mario Lanoie, vice-président à Recherche et aux communications.

Bravo à Michel Caza, responsable des activités sociales, et aux membres du comité des activités sociales : Louis Gignac, Pierre Juteau, Alain Bernier, Rémi Lavallée et Antoine Fréchette. Merci également aux bénévoles : Yolande Laviolette, Nathalie Derôme, William Ryan, Raffaëla Barba, Josée Senécal, Ronald Ladouceur, Marie-France Côté, Anick Neufeld, France Gilbert, Sonia St-Pierre, Sylvie Therrien, Pierre Thibault et Nathalie Tremblay.



La Fête champêtre... un indémodable classique !



*Les enfants
apprécient
la cavalerie !*



*Allez hop ! Dans les airs ! Que de plaisir à
grimper ! Et tout plein de bonnes choses à
manger pour agrémenter cette belle journée !*



*Michel Caza
et Louis Gignac
sur le terrain...*



Alain Bernier et son équipe, toujours aussi efficace !



*Une bonne crème
glacée pour se
sucrer le bec*



*Même Anne-Marie Bernier, Olivier Lapointe
et Nathalie Charest de la Caisse s'en donnent
à cœur joie !*



Président Yves Francoeur

Un pacte fiscal sur le dos des employés

Au moment d'écrire ces lignes, tout ce que nous savons à propos du pacte fiscal est qu'il est conçu pour anéantir notre rapport de force avec la Ville en lui permettant, après un processus vicié, d'imposer des conditions de travail. C'est totalement inadmissible. D'abord, on nous enlève notre droit de négocier avec une loi 15 qui vise à sévèrement couper notre rémunération globale (alors que le gouvernement refuse de faire de même pour les députés). Du même coup on veut réformer notre régime de retraite alors qu'il est en surplus (celui des élus est sévèrement déficitaire). Maintenant, on annonce que l'on veut donner à la Ville le droit de décréter nos conditions de travail, et en plus, on veut légiférer contre notre seul moyen de visibilité et d'expression! ? Le tout en diminuant les budgets et les effectifs. Heureusement, la Cour suprême a récemment rendu des jugements favorables aux syndicats en constitutionnalisant le droit de grève et en renforçant la position de ceux qui, comme nous, n'en ont pas. Malheureusement par contre, l'intransigeance idéologique vicieuse de la Ville et du gouvernement nous forcent à nous abonner aux tribunaux et à utiliser toute méthode pertinente pour manifester notre très profond mécontentement.





La diminution des signalements mine-t-elle les budgets de la police ?

Il y a longtemps que nous disons que le taux de criminalité déclaré n'est pas le meilleur indicateur des besoins en matière de ressources policières. Une nouvelle étude de Statistiques Canada sortie en juin dernier le rappelle d'ailleurs¹. Cette étude tombe à pic car on entend trop souvent des politiciens municipaux vouloir compresser les coûts de la police parce que le taux de criminalité est en baisse. On doit d'abord souligner qu'une telle logique pourrait mener à conclure que l'on devrait diminuer les investissements en sécurité aérienne parce que moins d'avions s'écrasent. Pourtant, si quelqu'un se permettait une telle déclaration, on lui opposerait immédiatement que justement, moins d'avions s'écrasent grâce aux investissements en sécurité aérienne...

Mais revenons à l'étude de Statistiques Canada publiée le 22 juin 2015. En gros, elle dit que la tendance de signalement des infractions est à la baisse. Évidemment, cela impacte les taux de criminalité déclarée, car, pour qu'une infraction soit comptabilisée dans le taux de criminalité, la plupart du temps, elle doit d'abord être signalée.

Cette étude, qui compare les tendances de signalement entre 1999 et 2009, est disponible sur Internet.

On y retrouve les énoncés suivants (les caractères gras et le souligné sont de nous) :

Le fait de ne pas signaler un incident peut signifier que les victimes n'ont pas accès aux services dont elles ont besoin, notamment aux services de police ou à ceux relevant des tribunaux. À l'échelon de la société, l'auteur présumé peut récidiver et le système de justice pénale ne dissuade peut-être pas les autres (...)

(Bosick et autres, 2012; Tarling et Morris, 2010).

(...)

(...) un moins grand nombre d'incidents de victimisation sans violence ont été signalés à la police en 2009 par rapport aux années précédentes. Entre 1999 et 2009, le taux de signalement des crimes contre les ménages (Note 3) a diminué, passant de 44 % à 36 % (tableau 1).

(...)

Les introductions par effraction et les vols de véhicules à moteur ou de leurs pièces, soit les deux types de victimisation ayant les taux de signalement les plus élevés, ont enregistré certains des plus importants reculs; ils ont diminué de 8 et de 10 points de pourcentage, respectivement. Les taux de signalement de vols de biens du ménage et de biens personnels ont également diminué.

(...)



Président Yves Francoeur

*Dans le cadre de l'enquête, on a également demandé aux victimes d'introduction par effraction d'indiquer les raisons de ne pas avoir signalé l'incident à la police. **La raison la plus souvent mentionnée était que l'incident n'était pas assez important (34 %), venaient ensuite la conviction que la police n'aurait pu rien faire (21%) ou que la police ne ferait rien (20 %)** (Van Dijk et autres, 2007).*

Ce dernier point est particulièrement important lorsqu'il s'agit de déterminer le niveau de ressources que l'on alloue aux services policiers. En effet, on peut imaginer aisément que plus

le niveau est insuffisant, plus on risque de provoquer un effet de *saucisses Hygrade inversé*. C'est-à-dire qu'en sous-finançant les services policiers, on les rendra moins efficaces, en les rendant moins efficaces, on accentuera l'impression que la police ne peut rien faire... ce qui encouragera les gens à ne pas dénoncer les crimes, influençant à la baisse le taux de criminalité... et ensuite les budgets...

Les élus devraient se méfier de ce syllogisme simpliste voulant que si le taux de criminalité baisse, on baisse les budgets de la police...

NOUS ATTAQUERONS LE RÈGLEMENT SUR LE BUREAU DES ENQUÊTES INDÉPENDANTES

Au moment d'écrire ces lignes, je viens de passer le message au ministère de la Sécurité publique que si le règlement sur le BEI n'est pas modifié de façon à protéger les droits constitutionnels des policiers et policières, nous l'attaquerons vigoureusement en justice. Le droit de ne pas s'auto-incriminer est un droit fondamental pour lequel nous sommes prêts à nous battre. Cependant, il est malheureux de devoir faire appel à nos avocats pour obtenir justice. Depuis quelques années, le Gouvernement et la Ville agissent comme des bulldozers d'une manière qui contrevient trop souvent à nos droits.

Dans ce cas-ci, malgré nos représentations, nous aboutissons encore avec un résultat insatisfaisant pour lequel nous avons l'impression que le gouvernement a fait semblant de nous écouter pour la forme.

¹ Document de référence: Tendances du signalement des incidents de victimisation criminelle à la police (publication de Statistiques Canada, 22 juin 2015 -) <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2015001/article/14198-fra.htm>



Un sondage qui détonne

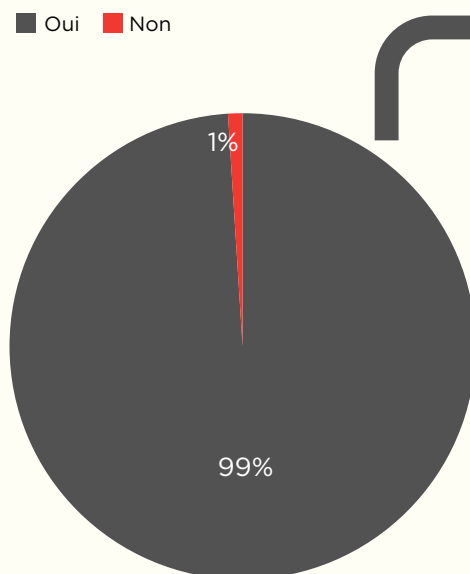
Un sondage téléphonique a été réalisé par la firme Léger du 8 au 14 septembre 2015 auprès des membres actifs de la Fraternité. Les policiers et policières ont été contactés de façon aléatoire pour atteindre l'objectif de 500 répondants. Les résultats ont été pondérés selon l'ancienneté des répondants afin de rendre l'échantillon représentatif. Un tel échantillon probabiliste de 500 répondants a une marge d'erreur de +/- 4,4 %, et ce, dans 19 cas sur 20. Voilà pour la technique.

Sur le fond, nous vous laissons juger de l'aspect inquiétant de plusieurs réponses. Précisons que le coup de sonde a été donné avant le pacte fiscal devant supposément permettre d'imposer, en bout de ligne, les conditions de travail... Parions que s'il avait été fait après, certaines réponses auraient été impactées.

Croyez-vous que le travail des policiers est plus complexe à Montréal qu'ailleurs au Québec ?

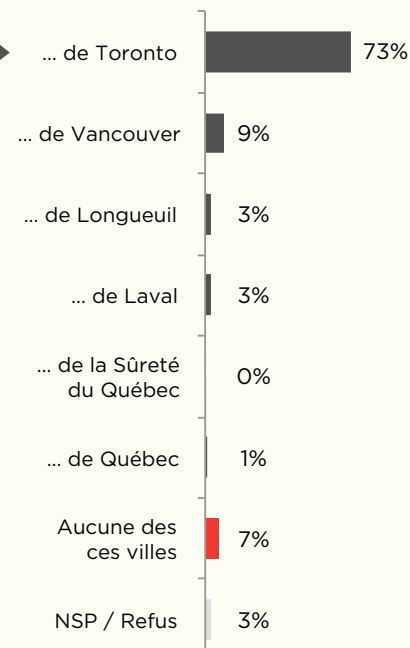
Base: tous les répondants (n = 500)

■ Oui ■ Non



Selon vous, votre travail de policier à Montréal, est similaire à celui des policiers...

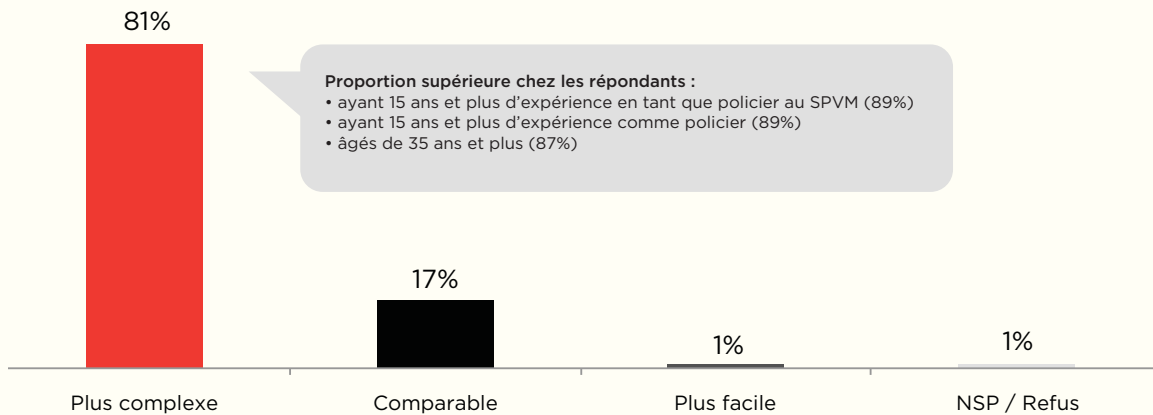
Base: tous les répondants (n = 500)



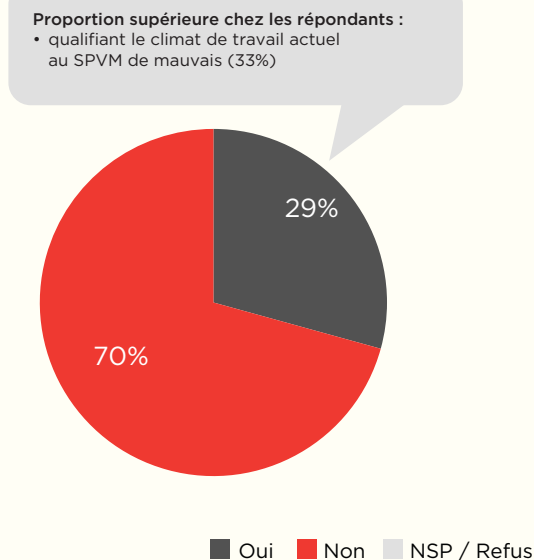


Vice-président à la Recherche et aux communications Mario Lanoie

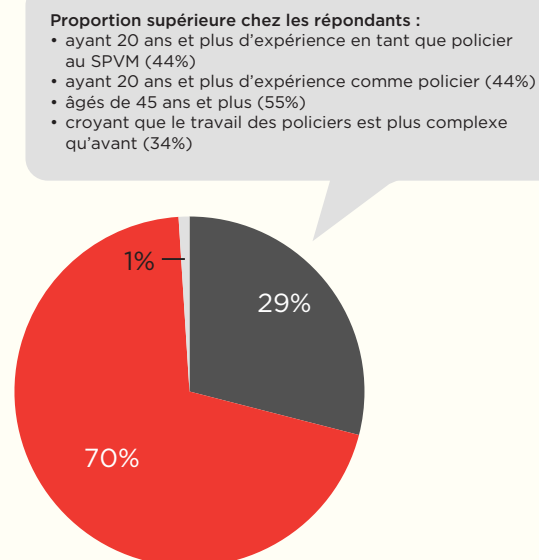
Quand vous comparez le travail que vous avez actuellement à faire comme policiers avec celui que vous aviez à faire en début de carrière, diriez-vous que ce travail est plus complexe, plus facile ou comparable ?
Base: tous les répondants (n = 500)



Depuis l'adoption du projet de loi 3 (devenu la loi 15) portant sur les régimes de retraite, avez-vous songé à poursuivre ailleurs votre carrière ?
Base: tous les répondants (n = 500)



Depuis l'adoption du projet de loi 3 (devenu la loi 15) portant sur les régimes de retraite, avez-vous songé à prendre une retraite plus rapidement ?
Base: tous les répondants (n = 500)





Êtes-vous en accord ou non avec les énoncés suivants

Base: tous les répondants (n = 500)

■ Tout à fait d'accord ■ Plutôt d'accord ■ Plutôt en désaccord ■ Tout à fait en désaccord ■ NSP / Refus

Les policiers sont trop limités en matière de moyens de pression



TOTAL ACCORD : 96%

Le port du pantalon de camouflage est un droit pour les policiers

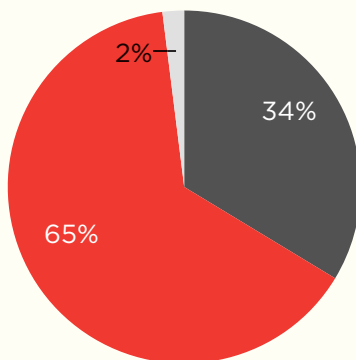


TOTAL ACCORD : 90%

Considérez-vous que le SPVM dispose des moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs en matière de sécurité publique?

Base: tous les répondants (n = 500)

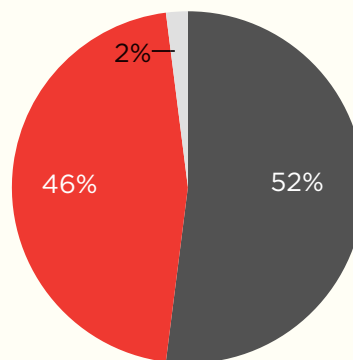
■ Oui ■ Non ■ NSP / Refus



Est-ce que vous encourageriez un finissant de l'École nationale de police à postuler au SPVM?

Base: tous les répondants (n = 500)

■ Oui ■ Non ■ NSP / Refus





Une invitation très spéciale!

Que vous soyez débutant, novice, intermédiaire ou skieur avancé, que ce soit pour découvrir le monde de la compétition ou même devenir moniteur, nous avons la solution : nous vous offrons huit soirées de ski.

Inscription en ligne

À l'ère de l'informatique, nous avons décidé il y a deux ans de vous simplifier la vie pour vous inscrire à l'école de Ski FPPM. Vous pourrez vous inscrire par le biais de notre site Internet, dont l'adresse apparaît ci-bas.

Vous pouvez obtenir plus de renseignements en communiquant avec **Nelson Grenier au 450 430-5202, ou Daniel Moisan au 450 974-0562**

N.B. : Nous vous demandons de vous inscrire le plus tôt possible afin de nous permettre de coordonner et regrouper les membres dans leurs groupes respectifs. N'oubliez pas que nos services sont offerts à tout le monde, pas uniquement aux policiers(ères).

Avantages et services offerts

- Cours de ski pour toutes les catégories.
- La seule École à offrir des cours de pré-compétition.
- Plusieurs activités spéciales durant les soirées de ski (fondue au fromage, course organisée, soirée 2/1).
- Bénéficiez de rabais avantageux sur l'équipement de ski chez Oberson sport.
- Moniteurs certifiés par l'Alliance des moniteurs de ski du Canada.
- Moniteurs d'expérience certifiés niveaux 2 et 3 de l'Alliance des moniteurs.

Tous les prix sont disponibles sur le site Internet

www.skifppm.com



Le Bureau des enquêtes indépendantes

Boîte à surprise ou bombe à retardement ?

Le 15 juillet dernier, la Gazette officielle du Québec publiait un projet de règlement relatif au nouveau bureau des enquêtes indépendantes. Dès sa lecture, nous avons démarré avec notre contentieux une analyse de ce projet qui, dans sa forme finale, aura une incidence majeure sur les droits des policiers et policières au Québec. Les policiers et policières de Montréal seront tout particulièrement touchés car c'est chez nous que la majorité des enquêtes indépendantes sont déclenchées, compte tenu du volume d'interventions et de l'intensité de plusieurs d'entre elles.

Les enjeux sont néanmoins préoccupants pour tous les travailleurs et toutes les travailleuses ciblés par ce règlement, lequel vise l'ensemble des policiers et policières du Québec. Dès le début de nos travaux, il nous est d'ailleurs apparu clair que nous avions avantage à unir nos voix dans le cadre d'une lettre commune signée par les trois grandes associations policières du Québec et destinée à la ministre de la Sécurité publique. Notre président a donc initié les démarches auprès de l'Association des policiers et policières provinciaux du Québec et de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec. Résultat : en bout de ligne, les commentaires sur le projet de règlement ont en effet été signés par les trois associations. J'ai d'ailleurs eu le privilège de participer au processus ayant mené à ce texte, qui reflète les préoccupations communes.

Le défi était de taille car, comme vous le savez, les policiers et policières de Montréal travaillent dans un environnement particulier et produire des commentaires s'appliquant à tous n'a pas

été une mince affaire. Le document complet est disponible sur le site web de la Fraternité (dans *lettres et mémoires*).

En le lisant, vous comprendrez nos préoccupations au sujet du respect des droits constitutionnels des policiers, notamment quant aux mises en garde et à la consultation d'un avocat. Par nos commentaires, nous souhaitons nous assurer que le policier impliqué puisse le plus rapidement possible consulter un avocat.

De plus, le projet de règlement établit des délais pour remettre le rapport et pour rencontrer les enquêteurs du BEI. Seul le directeur du BEI posséderait l'autorité d'autoriser un délai pour la remise du rapport et la rencontre avec les enquêteurs. Il est clair pour nous que le représentant du service de police est en bien meilleure position pour justifier et octroyer des délais en toute connaissance de cause. Que ce soit en fonction de l'événement ou d'une situation personnelle et particulière du policier impliqué ou du policier témoin, des délais



Vice-président aux Relations de travail Jean-François Potvin

peuvent être nécessaires. Nous craignons que les échéanciers du BEI laissent de côté les besoins en santé physique, psychologique et mentale de nos confrères et consœurs.

En outre, le projet de règlement exige une totale absence d'influence externe quand vient le temps de rédiger son rapport. Toutefois, en relisant l'arrêt Schaeffer, nous ne constatons pas que les conclusions soient aussi rigides. Il nous apparaît évident que cet arrêt veuille s'assurer que les policiers qui rendent compte par leurs rapports suite à un événement où il y a mort d'homme ou blessures graves, ne doivent pas être en présence d'un avocat qui pourrait influencer ou modifier la rédaction du rapport. La carte d'appel, les conversations enregistrées sur les ondes radio lors de l'événement et les différents aide-mémoires sont des éléments qui seront à la disposition des enquêteurs du BEI, qui ne peuvent pas être modifiés et qui permettraient aux policiers de produire le rapport le plus contemporain et exact possible. N'est-ce pas le but du BEI que de rendre publique et transparente la vérité? Empêcher les policiers de se servir de ces outils n'aidera en rien la recherche de la vérité et laissera place à des erreurs évitables. En forcer la correction subséquente n'aurait comme effet que de semer un doute dans la population et ce doute n'est souhaitable pour personne.

Les enjeux sont majeurs pour ceux et celles qui sont confrontés chaque jour à des appels pouvant tourner, en une fraction de seconde, en événement enquêté par le BEI.

Qui seront les enquêteurs ?

Au moment de rédiger ces lignes, la directrice du BEI, M^e Madeleine Giauque, était encore en processus de recrutement. Rappelons que l'offre d'emploi était ouverte à des gens avec ou sans expérience policière. La Fraternité a toujours souhaité que des enquêteurs policiers chevronnés occupent ces fonctions et soient en charge des enquêtes pouvant déboucher sur des accusations criminelles à la suite d'une intervention. Même si la loi prévoit certains enquêteurs civils, nos membres méritent une qualité d'enquête qui soit à la hauteur des exigences constitutionnelles en la matière.

En conclusion, nous souhaitons des changements significatifs au projet de règlement sur le BEI et nous prendrons tous les moyens juridiques à notre disposition pour protéger les droits des policiers et policières.

En attendant, permettez-moi de vous donner un vieux conseil très simple: continuez d'être professionnel et prudent!



..... **PARITÉ SALARIALE DES SUPERVISEURS**

Deux rencontres ont eu lieu et trois sont planifiées avant le mois de décembre. Nous sommes loin de la coupe aux lèvres car beaucoup reste à faire mais nous espérons toujours en venir à une entente et éviter de plonger dans les délais d'un arbitrage. Les représentants syndicaux seront informés des développements et nous invitons les intéressés à prendre des nouvelles du dossier par le biais de leurs délégués et moniteurs.

..... **LES RELATIONS DE TRAVAIL À LA FRATERNITÉ : DISPONIBLES ET PROACTIVES**

Nous continuons d'être présents dans les unités qui le nécessitent. Nous avons multiplié les interventions à la gendarmerie comme aux enquêtes pour répondre à la demande. Nous traversons une période particulièrement exigeante et tous les membres du conseil de direction ainsi que les employés permanents contribuent afin de soutenir les membres de façon efficace. Gardez-nous informés des changements dans votre unité, évitons les surprises et restons unis !



Un message pour votre ami pharmacien...

De plus en plus, les bons pharmaciens acceptent de ne prendre leurs honoraires qu'une fois lorsque vous demandez vos médicaments pour plusieurs mois ! Ils contribuent ainsi à maintenir les coûts de votre assurance-médicaments au minimum.

Vérifiez ! Si les honoraires vous sont chargés trois fois pour un médicament que vous avez acheté pour trois mois, parlez-en à votre ami !

Une seule visite, une seule charge d'honoraires par médicament. C'est logique...

Économisez !

Achetez pour trois mois...

Vous n'avez qu'une seule franchise à payer lorsque vous achetez vos médicaments pour trois mois... Vous économisez ainsi 40 \$ par année pour un seul médicament, en plus de ne vous déplacer que quatre fois au lieu de 12...



Le poids des années

La fonction de patrouilleur évolue au fil des années. Les plus vieux d'entre nous se souviennent d'ailleurs de l'équipement qui se retrouvait sur la ceinture... et non le ceinturon, car c'était à l'époque une simple ceinture sur laquelle on devait installer les équipements à chaque début de quart de travail. Le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal fournissait une arme de service (revolver Smith and Wesson de calibre .38 spécial) dans laquelle se trouvaient six balles, un speed loader contenant six balles également et une paire de menottes. Le walkie talkie était disponible, mais seulement un par voiture. Quant aux vestes pare-balles personnalisées, elles n'étaient dans le temps qu'un vœu pieux.





Vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres Yves Gendron

On peut s'entendre sur le fait que les problèmes reliés au poids du ceinturon et à son ergonomie étaient à l'époque somme toute mineurs. Au fil des années et des recommandations de différentes instances (Coroner, CSST, etc.) des pièces se sont rajoutées (bâton télescopique, poivre de cayenne, chargeurs 9mm, walkie talkie) et la *ceinture* est devenue un *ceinturon*.

Le poids actuel du ceinturon est d'environ 12 livres. Connaissez-vous d'autres métiers ou profession où l'on doit porter un tel poids à la taille? Plusieurs vous répondront que certains métiers de la construction doivent porter un poids équivalent à la ceinture. C'est vrai, mais ils n'ont pas à entrer et sortir d'un véhicule plusieurs dizaines de fois par jour, ils peuvent mettre de l'équipement tout le tour de la ceinture car ils travaillent debout et ils n'ont pas à circuler dans un véhicule sur des routes qui sont parfois semblables à une zone de guerre. Ils n'ont pas non plus à courir ou à sauter par-dessus des clôtures, non plus qu'à se « tirer » pour immobiliser et arrêter un suspect. Tout ça pour dire que le policier est probablement le seul travailleur à constamment devoir porter un tel poids pour les besoins opérationnels de son travail. Et c'est sans parler de tous les compromis quant à l'ergonomie des véhicules de patrouille, qui sont sans cesse plus petits.

Nos deux représentants paritaires et les responsables de la section des uniformes œuvrent depuis de nombreuses années à rendre le travail des patrouilleurs plus confortable et à prévenir les accidents de travail reliés au port du ceinturon. Je peux vous assurer que nous

sommes considérés comme des pionniers au sein des autres services de police. Beaucoup de travail a été fait depuis le début des années 2000... et jamais le travail ne sera terminé! On n'a qu'à penser à l'angle donné à l'étui de l'arme, le port de bretelles, l'arme à la cuisse pour permettre la guérison d'une blessure à la hanche, les menottes sur la veste pare-balles, etc.

Les mois et les années qui viennent seront aussi fertiles en innovations et en tests de toutes sortes; la housse de veste pare-balles pourra être utilisée pour y installer certains équipements, un nouveau type de ceinturon sera mis à l'essai, des menottes et un bâton télescopique en aluminium seront testés. Bref, toutes innovations pouvant faire perdre des grammes au ceinturon seront les bienvenues.

Quoi qu'il en soit, rien ne remplacera la bonne forme physique et la prévention. Le retrait de la veste pare-balles et du ceinturon lorsque vous êtes au repas et dans votre unité donnera un répit à votre dos.

Dès qu'une douleur apparaît, il est important de consulter l'ergonome du Service.



Vice-président au Secrétariat et à la trésorerie Pascal Poirier

Nouveau formulaire de réclamation d'assurance-maladie

À la suite de l'optimisation de nos pratiques en sécurité informatique, il nous a été possible de supprimer le N.A.S. comme information servant à l'identification.

Faisant d'une pierre deux coups, nous avons profité de ce changement pour actualiser notre formulaire de réclamation d'assurance-maladie, reproduit ici.

Pour pouvoir vous identifier adéquatement, il suffit d'inscrire vos nom et prénom ainsi que l'une des informations suivantes : numéro de dossier médirect, matricule ou le numéro de paie. L'adresse est facultative.

N'oubliez pas qu'il faut envoyer les factures originales avec le formulaire de réclamation et que nous ne retournons pas lesdites factures !



**Fraternité des
policiers et policières
de Montréal**

490, rue Gifford, bureau 300, Montréal (Québec) H2J 1N3
Téléphone : 514 527-4161 • Télécopieur : 514 527-7830
www.fppm.qc.ca

Remplir au moins une des informations suivantes :

Numéro dossier médirect : _____

Matricule : _____

Numéro de paie : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Téléphone domicile : _____

ASSURANCE MALADIE SEULEMENT

FORMULAIRE DE RÉCLAMATION
ATTACHEZ CE COUPON AVEC VOS FACTURES ORIGINALES

Je déclare que tous les frais, pour lesquels les factures sont annexées, ont été
encourus par moi pour : ☐ moi-même ☐ mon conjoint ☐ mes enfants à
charge assurés

Détenez-vous une autre assurance couvrant les factures ci-jointes ? ☐ oui ☐ non

Des indemnités pour les factures annexées seront-elles versées par la CSST
ou par un autre service du Gouvernement ☐ oui ☐ non

Inscrivez le prénom et la date de naissance de votre conjoint ainsi que de vos
enfants pour qui vous faites une demande :

	prénom	an	mois	jour
CONJOINT :				
ENFANTS :				

NOMBRE DE FACTURES : TOTAL : \$

- Veuillez prendre note que nous ne retournons PAS les factures.
Faire vos photocopies s'il y a lieu avant l'envoi.
- Veuillez envoyer les factures originales seulement.

_____ Date _____ Signature



M^e Laurent Roy, Trudel-Nadeau avocats

Le nouveau règlement sur la discipline interne au SPVM

Par décret portant le numéro 938-2015, adopté le 19 août 2015 et publié dans la Gazette officielle du Québec le 2 septembre dernier, le gouvernement du Québec accédait à la recommandation de la Ville de Montréal et décrétait le nouveau règlement sur la discipline interne applicable au SPVM.

On sait qu'à l'occasion de l'entrée en vigueur de la Loi sur la police le 16 juin 2000, la Communauté urbaine de Montréal avait l'obligation, en vertu de l'article 257, de recommander au gouvernement l'adoption d'un nouveau règlement sur la discipline interne applicable à ses policiers. Cependant, le règlement applicable lors de l'entrée en vigueur de cette loi, le demeurait jusqu'à son remplacement.

Il y a plus de deux ans, et plus de **treize ans** après l'entrée en vigueur de la Loi sur la police, la Ville de Montréal soumettait au gouvernement le texte d'un projet de règlement sur la discipline interne qu'elle lui recommandait d'adopter.

Le 27 septembre 2013, le gouvernement du Québec publiait donc dans la Gazette officielle du Québec, un projet de règlement sur la discipline interne. Toute personne intéressée avait 45 jours pour faire part au gouvernement de ses commentaires. La Fraternité a alors soumis au gouvernement et dans les délais prescrits ses commentaires. Puis, ce fut le silence total, jusqu'à ce que la Fraternité prenne connaissance de la publication du susdit décret le 2 septembre dernier.

Il y a donc, depuis le 2 septembre 2015, un nouveau règlement sur la discipline interne applicable aux policiers de Montréal qui remplace le règlement qui était en vigueur depuis 1993.

Comme il revient normalement à l'employeur d'informer ses employés de l'existence d'un nouveau règlement sur la discipline applicable à leur endroit, la Fraternité s'attendait donc à ce que le SPVM prenne l'initiative à cet égard.

Mais devant l'inaction de l'employeur, la Fraternité prend les devants et vous avise de l'existence de ce nouveau règlement. Le texte intégral du nouveau règlement apparaît sur le site WEB de la Fraternité dans la section *lettres et mémoires*. Les policiers sont donc invités à en prendre connaissance.

Commentaires

On se serait attendu, en présence d'un règlement sur la discipline dont l'adoption remonte à plus de 22 ans, à ce que le nouveau règlement, qui le remplace, soit un règlement moderne, doté d'un processus lui-même moderne et efficace, juste et équitable et qui uniformise les règles de comportement normalement imposées aux policiers du Québec.

Le bon sens et l'équité dictaient donc que le règlement 106-1 soit rafraîchi pour tenir compte de l'évolution du droit disciplinaire et des règles reliées au droit administratif.

On se serait également attendu à ce que la Fraternité soit impliquée dans le processus devant mener à la présentation d'un nouveau règlement au gouvernement, comme cela avait été fait à la Sûreté du Québec.

Malheureusement, il n'en fut rien. Ce n'est qu'au moment de sa publication dans la Gazette officielle du Québec, en septembre 2013, que la Fraternité a pris connaissance, pour la première fois, de ce projet.

Le nouveau règlement a donc été concocté par la Ville de Montréal, en catimini, et à l'abri de toute intervention de la part de la Fraternité.

La Fraternité a certes soumis ses commentaires au gouvernement mais le mal était fait. Le Conseil de Ville recommandait l'adoption du projet de règlement sans consultation aucune avec la Fraternité.

Or, le nouveau règlement est d'une déception alarmante.

Il se résume pour ainsi dire à un simple exercice de style, qui reprend à peu de choses près les dispositions de l'ancien règlement. L'expression « copier-coller » si chère aux logiciels de traitement de texte, s'applique merveilleusement au nouveau règlement.

Le règlement qui était en vigueur jusque là, avait été adopté à l'origine, en 1993 par la Communauté Urbaine de Montréal dans le cadre de la Loi de police telle qu'amendée par la Loi sur l'organisation policière, elle-même adoptée en 1988. L'ancien règlement était donc en vigueur depuis plus de 22 ans.

NORMES DE CONDUITE

> Essentiellement, et bien que les termes utilisés ne soient pas parfaitement identiques, le projet de règlement reproduit dans ses grandes lignes et dans des termes similaires les normes de conduite susceptibles de constituer une faute disciplinaire que l'on retrouve dans le cadre du règlement présentement en vigueur.

> Il y a bien ici et là quelques différences, comme par exemple dans le paragraphe 1 du deuxième alinéa de l'article 3 qui est de droit nouveau. Il en est de même de l'article 8 du projet de règlement qui ne fait que reproduire une norme disciplinaire rendue obligatoire dans le cadre de l'article 258 de la *Loi sur la police*. Ces différences apparaissent pour la plupart acceptables à la Fraternité sauf à l'égard des articles suivants :

- le paragraphe 6 du deuxième alinéa de l'article 4 ;
- les paragraphes 10 et 11 du deuxième alinéa de l'article 5 ;
- les paragraphes 3 et 7 du deuxième alinéa de l'article 6 ;
- le premier alinéa de l'article 7 ;
- les paragraphes 1, 2, 3, 4 et 6 du deuxième alinéa de l'article 7.

> La plupart de ces dispositions constituent de nouvelles normes de conduite qui ne semblent pas avoir d'équivalent en matière disciplinaire (par opposition à déontologique) chez les policiers. La Fraternité s'est opposée à ce que les normes de conduite décrites ci-haut soient introduites dans le règlement sur la discipline



M^e Laurent Roy, Trudel-Nadeau avocats

interne applicable aux policiers et policières de Montréal. Le gouvernement ayant fait la sourde oreille, les recommandations de la Fraternité n'ont donc pas été retenues.

LE PROCESSUS DISCIPLINAIRE

La Fraternité a soumis diverses propositions dont les plus importantes se résument comme suit :

- > Reconnaissance du rôle et des responsabilités de la Fraternité dans le processus disciplinaire d'où l'obligation de reconnaître la Fraternité comme partie prenante du processus : transmission des avis, des accusations et de la preuve.
- > Obligation de déposer une plainte par écrit et de la signer.
- > Imposition de délais spécifiques à chaque étape du processus.
- > Maintien de la prescription en fonction de la date des événements.
- > Droit à la représentation par avocat devant un comité de discipline.
- > Obligation pour le comité de discipline de rendre une décision selon la preuve recueillie.
- > Reconnaissance qu'une peine disciplinaire puisse être purgée de manière concurrente et non pas seulement de manière consécutive.
- > Droit du policier à la radiation de la sanction disciplinaire au terme d'un certain délai et dans tous les cas, y incluant dans les cas de rétrogradation.
- > Un règlement disciplinaire moderne, actualisé et en harmonie avec l'évolution du droit disciplinaire qui reconnaît et prévoit expressément :

- l'interdiction de la double sanction ;
- le droit pour un policier de ne pas fournir de déclaration relativement à la plainte dont il fait l'objet ou de ne pas voir ses déclarations retenues contre lui dans certaines circonstances;
- le droit à la suspension de la procédure disciplinaire lorsque le policier visé par une plainte fait l'objet d'une enquête ou d'une procédure en matière criminelle ;
- une procédure de conciliation adaptée au SPVM;
- le droit à une audition publique ;
- des dispositions transitoires qui prévoient notamment que :
 - toute plainte disciplinaire en cours à la date de l'adoption du projet de règlement est continuée conformément aux dispositions du présent règlement, en faisant les adaptations nécessaires mais devant les mêmes comités de discipline que ceux formés sous l'empire du règlement actuel ;
 - les délais prévus dans le projet de règlement pour la radiation d'une sanction s'appliquent aux sanctions disciplinaires imposées avant la date de l'adoption du projet de règlement.

À la lumière de ce qui précède, on ne peut s'étonner que l'ancien règlement ait été dénoncé, à juste titre et à plusieurs reprises, comme étant désuet, notamment à l'égard de son processus.

Or, il n'y a aucun changement à ce chapitre. Le nouveau règlement comporte les mêmes défaillances que l'ancien règlement.



Félicitations !
Vous recevez une ristourne

25 \$ par contrat



Caisse Desjardins des
policiers et policières

Le renouvellement de chacun de vos contrats d'assurance automobile ou habitation s'accompagne cette année d'un privilège supplémentaire !

Au total, plus de 88 000 \$ seront partagés entre les participants du régime d'assurance automobile et habitation de la Caisse offert par La Personnelle. Voilà une retombée fort positive du partenariat entre La Personnelle et la Caisse Desjardins des policiers et policières qui dure depuis maintenant 25 ans !



DES AVANTAGES EXCLUSIFS AUX POLICIERS ET POLICIÈRES

La ristourne offerte par La Personnelle est l'un des nombreux avantages de l'Offre de services *Appartenance* négociés par votre Caisse pour vous faire économiser.

Être membre à votre Caisse Desjardins des policiers et policières est toujours plus avantageux !

Tous les détails au www.caisse-police.com

*La ristourne sera versée à tous les assurés pour chacun de leur contrat d'assurance en vigueur le 31 décembre 2014 avec le régime d'assurance de groupe de notre Caisse. Elle sera appliquée au renouvellement du ou des contrat(s) d'assurance qui aura lieu entre le 1^{er} juin 2015 et le 31 mai 2016.

NOUVEAU : CENTRE DE SERVICES OUTAOUAIS

Pour mieux vous servir, votre Caisse ajoute un centre de services conseil à son réseau de distribution !

Centre de services Outaouais

259, boul. St-Joseph, Bureau 300
Gatineau (Québec) J8Y 6T1

Tous les produits et services conseils :

- Financements de tous les types
- Épargne et placement
- Ouverture de compte

Heures d'accueil

Lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30
Sur rendez-vous les soirs de semaine

514.VIP(847).1004

1.877.VIP(847).1004

DES CONFÉRENCES GRATUITES OFFERTES PAR VOTRE CAISSE !

Au courant des dernières semaines, votre Caisse vous a offert deux conférences, en collaboration avec Desjardins Sécurité Financière, tout à fait gratuitement.

Ayant comme thèmes l'impact fiscal au décès et la création de richesse, ces conférences ont permis d'y apprendre quelques trucs et astuces afin de maximiser ses avoirs.

Ces conférences peuvent être offertes à nouveau. Communiquez avec nous pour en faire la demande !



MM. Richard Hanna et Martin Houde, conférenciers



Caisse Desjardins des
policiers et policières

ENGAGÉE DANS NOTRE COMMUNAUTÉ

Avec vous sur les verts



Votre Caisse s'est faite partenaire de tous vos tournois de golf associatifs et en milieux de travail. Ici, notre jeune dirigeante stagiaire Katerine Bélanger accueillait les participants qui ont tenté leur chance sur l'un des Trous d'un coup organisé en collaboration avec La Personnelle dans le cadre du tournoi de golf de la Fraternité des policiers et policières de Montréal.

Souper annuel du Club de chasse et pêche



À nouveau cette année, l'APPR et la Caisse ont unis leurs efforts pour préparer et offrir conjointement le souper annuel aux vacanciers du Club de chasse et pêche le 6 août dernier. Au menu : spaghetti et blé d'inde pour ce souper à l'atmosphère conviviale !

Tour cycliste du SPVM



C'est toujours un honneur pour la Caisse de supporter l'équipe d'une vingtaine de policiers cyclistes accompagnés de bénévoles, qui ont parcouru le Québec au profit du projet « Choisir de gagner » du Défi sportif AlterGo. Félicitations aux cyclistes et à leurs accompagnateurs !

Édition 2015 du Défi 911

Il a fait chaud et il a fait beau le 6 septembre dernier ! Cyclistes et coureurs ont donné le meilleur d'eux-mêmes pendant 8 heures consécutives au profit du Club des petits déjeuners du Québec. C'est un montant de 20 000 \$ qui a été amassé pour cette belle cause à laquelle votre Caisse est fière d'être associée depuis ses tout débuts ! Félicitations à tous !



Fête champêtre 2015



Le soleil et les sourires étaient au rendez-vous cette année lors de cette superbe journée familiale. Nous étions heureux de vous rencontrer et d'offrir des jolis sacs à dos à vos petits mousmes !



Desjardins



Caisse Desjardins des
policiers et policières

www.caisse-police.com pour mieux vous informer !

SIÈGE SOCIAL

460, rue Gilford, Montréal (Québec) H2J 1N3
téléphone : 514 VIP-1004 (847)
sans frais : 1 877-VIP-1004 (847)
télécopieur : 514 487-1004

CENTRES DE SERVICES

Couronne Sud
Couronne Nord
Sûreté du Québec – Montréal
Québec
Centre de services conseil ENPQ
Outaouais



Association athlétique et sportive

Sylvain Bois, président

Tournoi de balle donnée

Le 25 mai dernier avait lieu l'une des deux journées organisées pour le tournoi de balle donnée au Parc Lafontaine. Nous avons 5 équipes qui se sont disputé les joutes amicalement et à tour de rôle. Malheureusement, Dame nature n'était pas vraiment de notre côté, au point où lors de la troisième partie, nous avons dû cesser subitement de jouer à cause d'une averse et de l'orage.

Le 28 juin devait avoir lieu la deuxième journée de tournoi de balle donnée, mais la température n'était toujours pas de notre côté et nous avons dû annuler les joutes.

Je remercie les capitaines d'équipes, qui, année après année, organisent et participent à notre tournoi de balle. Espérons que la température sera de notre côté pour l'évènement 2016 !



TOURNOI DE HOCKEY DE LA FPPM

Du 5 au 8 novembre prochain, se déroulera la 20^e édition du tournoi de hockey. Vous avez jusqu'au 21 octobre pour vous inscrire en ligne sur www.sportsfrat.ca

JEUX NORD-AMÉRICAINS

Je vous invite tous à visiter le site internet des jeux nord-américains policiers-pompiers qui auront lieu à Drummondville en 2016.

Il y aura plus de 33 disciplines regroupant 2500 athlètes.

Les jeux auront lieu du 1^{er} au 10 juillet 2016.

Inscription en ligne : www.jnapp.ca

INSCRIPTION SUR LE SITE DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

J'aimerais que l'ensemble des policiers et policières de Montréal prennent 2 minutes pour s'inscrire sur le site internet de l'Association athlétique et sportive de la FPPM. Le but est de communiquer plus facilement avec les membres et de diffuser l'information sur les activités présentes et à venir.

Inscription gratuite pour tous les policiers actifs et retraités : www.sportsfrat.ca

Un été fructueux !

Nonobstant une température estivale pas trop fiable, la Symphonie vocale a rayonné de plus bel cet été. Nous avons fait une première présence très remarquée au RASE-O-THON 2015. Notre prestation en a surpris plus d'un, même que les dirigeants du Complexe Desjardins sont intéressés à nos services pour la période des Fêtes ! À suivre.

Par ailleurs, notre tournoi de golf annuel a, une fois de plus, été une réussite sur toute la ligne. Cadeaux, bons repas et golfeurs étaient au rendez-vous. Même la température, qui se déchaînait tout autour de nous, s'est contentée de passer en coup de vent sans s'arrêter. Merci à nos généreux commanditaires, à nos associations et à vous tous, golfeurs et amis

de la Symphonie. Mariel, Jean-Marc et leur comité vous donnent rendez-vous l'an prochain, le 28 mai 2016, au Golf La Madeleine.

Trois nouveaux choristes se sont manifestés cet été et désirent se joindre à votre symphonie. Quel plaisir et quelle joie d'accueillir de petits nouveaux parmi nous ! Je vous les présenterai dans une prochaine parution.

Rentrée automnale

Le 8 septembre dernier a marqué le début de notre 60^e saison au sein du patrimoine de nos associations. Les pratiques ont repris avec une énergie contagieuse des choristes, quelques nouveaux visages et un objectif digne de mention : notre concert biennal 2016, qui se tiendra à la salle Leonardo da Vinci à St-Léonard, les 29 et 30 avril prochain. Entretemps, votre symphonie vocale se produira dans plusieurs concerts privés et publics. Vous pourrez les entendre le 22 novembre à l'église Ste-Maria Goretti à P.A.T., le 29 novembre à Vaudreuil (pour Haïti), le 6 décembre à l'église Ste-Bernadette (6^e et Bélanger à Montréal), le 13 décembre à la paroisse St-Donat (6805, de Marseille à Montréal) et le 20 décembre à Repentigny (au profit de la Maison Adhémar-Dion), sans oublier la messe de minuit du 24 décembre à la Fraternité.



Yvan Côté, président

Funérailles chantées

Le but premier de la création de votre symphonie ayant été d'assurer une présence aux funérailles des nôtres, je profite de cette tribune écrite pour apporter quelques précisions sur la procédure à suivre lors du décès d'un policier ou d'une policière, actif ou retraité. Il vous suffit de communiquer avec l'ABR, l'APPR ou la Fraternité afin de vous mettre en contact avec un responsable de la Symphonie vocale. Il y a également un téléphone cellulaire servant à rejoindre la Symphonie vocale, soit le 514 258-0475.

Les choristes se déplacent dans un rayon d'environ 50 kilomètres tout autour de l'Île de Montréal et tous les choristes sont bénévoles. Aucune rémunération n'est prévue pour chanter aux funérailles policières mais les dons faits à la Symphonie vocale sont acceptés et très appréciés car ils servent au renouvellement du matériel technique. Nous sommes la seule chorale formée uniquement de policiers et de policières au Québec et en Ontario. Soyez fiers de votre Symphonie vocale !

Deuxième édition du Défi vélo

Nos cyclistes membres et conjoints de la Symphonie entreprenaient cet été leur deuxième expédition au profit de l'orphelinat Emmanuel en Haïti. Ils ont parcouru 245 km entre Vankleek Hill (près de Hawkesbury) et Ottawa et ont amassé une somme de 5 915 \$, dont 1 130 \$ provenant des membres de notre organisme.

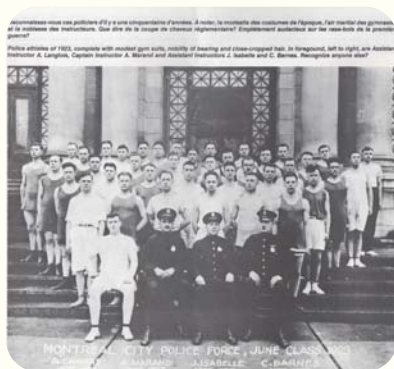
Tous nos remerciements aux commanditaires: la Fraternité des policiers et policières de Montréal, la Caisse Desjardins des policiers et policières, l'Association des policiers et policières retraités, le comité du golf de la Symphonie, et enfin, parents et amis.

Un merci tout particulier aux deux accompagnateurs, Michel Pilon et Hélène Ferland, pour leur aide, ainsi qu'aux nouveaux cyclistes Serge Fyfe et Lise Dumais pour leur expérience.



De gauche à droite, Gilles Cournoyer, Josette Gagné, Gilles Greffe, Michel Pilon, Lise Dumais, Serge Fyfe, Claudine Paradis, Pierre Carrier, Christiane Malenfant et Hélène Ferland.

Saviez-vous que



EN 1923, le conseil municipal de Montréal autorisait l'ajout de 200 nouveaux policiers, portant ainsi leur nombre à 1 072.

Cette même année, la saga du Bureau de la moralité reprenait son périple alors que le chef Bélanger le rétablit.

C'EST LE 1^{ER} AVRIL 1924 qu'un groupe de 7 bandits (dont Louis Morel, un ancien sergent-détective de Montréal) commettait un vol à main armée spectaculaire en attaquant un véhicule transportant plus de 140 000 \$ pour la Banque d'Hochelaga. Au cours du vol qui s'est déroulé dans le tunnel Ontario dans l'est de Montréal, l'un des trois agents de sécurité sera abattu ainsi que l'un des bandits.

** 4 des six truands seront pendus, dont l'ex-policier.*

EN OCTOBRE 1924 débute, sous la présidence du juge Louis Coderre, la deuxième « Enquête Royale » sur

l'administration municipale de Montréal et mettant principalement en cause le Département de police.

Le rapport final du juge fut bien accueilli par le public mais ne releva aucun changement sur la situation du jeu illégal, de la prostitution ainsi que sur l'inefficacité de la police en cette matière. En définitive, rien n'avait changé depuis la première enquête royale, en 1909.

Le rapport recommande également la mise à la retraite du chef Bélanger en raison de son inefficacité et de son incompétence. Il recommande aussi l'instauration d'une procédure sur la sélection et l'embauche d'un chef de police, faite à l'abri de toute ingérence politique et indépendante du comité exécutif et qu'on lui confie les pouvoirs nécessaires à l'exercice de ses fonctions tout en n'entravant pas ses actions.



C'EST EN 1926, alors que la population de Montréal atteint 800 000 habitants et que le nombre de véhicules moteurs s'accroît graduellement, engendrant ainsi de graves problèmes de circulation

(79 personnes décédées dans des accidents ainsi que 1 341 personnes blessées), que le SPM fait accepter par le conseil de ville plusieurs recommandations, dont la durée limitée du stationnement à des endroits ciblés, la mise en vigueur de la circulation à sens unique et l'installation de panneaux de signalisation.

C'EST EN 1927 que la Ville de Montréal obtient du gouvernement provincial la permission d'amender sa charte afin de donner le pouvoir au surintendant du Département de police d'apposer des cadenas sur les maisons de jeu et les maisons de prostitution.

La preuve requise exigeait que l'établissement fautif ait commis au moins deux infractions dans l'espace d'une année au même endroit (numéro civique).

Le crime organisé trouve une mesure fort simple afin de déjouer ce R.M.; les tenanciers sachant qu'une ordonnance allait être exécutée contre l'établissement, déplaçaient leur numéro civique sur un placard ou inventaient des numéros fictifs.

EN 1928, le SPM achète six vestes pare-balles pour l'usage des détectives au coût 865,20 \$.

Sources et références :

Jean Turmel 1909-1971, P-73, 94, 96/97, 113, 118.

Marcel Sarrazin, « Fonctions, rôle et efficacité de la police » P-74.

Pierre de Champlain-14, P-17, 28.

Journal « L'action Catholique », 2 Avril 1924.

Notes de Maîtrise de Sylvain Bissonnette.



Jean-Marc De Nobile, Communicateur - Musée de la Police de Montréal

CLIN D'ŒIL SUR LE SERVICE DE POLICE DE MONTRÉAL DE 1946, SOUS LA DIRECTION DE M^E FERNAND DUFRESNE

Tableau des effectifs

Police		Civil	
Directeur	1	Conseiller juridique et adjoint	3
Assistant-directeur	2	Chef de bureau	2
Assistant-inspecteur	8	Médecin	2
Inspecteur quartier-maître	1	Garde en chef et garde-malade	6
Capitaine-détective	9	Matrone	4
Lieutenant-détective	5	Commis	48
Sergent-détective	181	Photographe	1
Capitaine	18	Opérateur (boîte de rue)	28
Lieutenant	63	Électricien/peintre	1
Sergent	129	Mécanicien, pompiste	21
Constable (agent)	1 026		
Autres	7	Autres	11
TOTAL	1 450		126

EN 1946, le personnel policier a procédé à 23 717 arrestations de tout acabit. Voici un comparatif par sexe et âge :

	1944	1945	1946
Homme (+ de 21 ans)	28 655	26 886	19 504
Femme (+ de 21 ans)	2 569	3 115	2 512
Garçon (- de 21 ans)	2 953	2 628	1 428
Fille (- de 21 ans)	177	300	273
Totaux	34 354	32 919	23 717

18 véhicules de patrouille circulaient dans les rues de Montréal 24 heures par jour, 365 jours par année ainsi qu'un véhicule qui patrouillait le quartier des affaires de 17h à 1h.



Le quartier des affaires était délimité au nord par la rue Sherbrooke, au sud par la rue Craig (maintenant Notre-Dame), à l'est par la rue Papineau et à l'ouest par la rue Union.

Pour répondre aux besoins opérationnels des officiers et constables factionnaires, on avait 315 boîtes de rues affichées sur 14 panneaux enregistreurs, surveillés par 18 opérateurs.

**Ces hommes ont effectué 621 249 rapports au Département des signaux.*



Société du musée de la police

COMPILATION GÉNÉRALE DES CRIMES ET DÉLITS:

Homicide	20
Viol	5
Assaut grave	102
Vol qualifié	162
Vol de véhicules automobiles	330
Introduction (toutes)	545
Vol de +	1 143
Autres	21 410

Sources et références: Données du « Rapport annuel 1946 » du Service de police de Montréal à la Cité de Montréal.

Dans la Revue des agents de police de la Fraternité des policiers de Montréal de juin 1974, à la page 29, on pouvait lire un article écrit par le Directeur des loisirs, M. Daniel Heffernan, sur la participation active de 950 policiers à diverses activités physiques du temps, notamment:

Hockey	8 équipes	200 membres
Balle donnée	11 équipes	275 membres
Balle rapide	1 équipe	25 membres
Football touché	6 équipes	150 membres
Course à relais		60 membres
Golf		240 participants



Dans la même revue, mais en **AOÛT 1974**, on pouvait lire à la page 27 qu'étant donné le succès des deux premiers cours de « préparation à la retraite », l'ABRPM annonçait sa troisième session.

Et c'est dans la nouvelle revue de la Fraternité datée de septembre/octobre 1974 que l'on dévoilait le nouveau logo



et la nouvelle appellation de la Fraternité, soit: Fraternité des policiers de la Communauté urbaine de Montréal (FPCUM).

Nous remercions nos partenaires financiers sans lesquels, plusieurs projets n'auraient pas vu le jour:

- > L'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de Montréal
 - > La Caisse Desjardins des policiers et policières
 - > La Fraternité des policiers et policières de Montréal
 - > Le Service de police de la Ville de Montréal
- Ainsi que ses autres supporteurs:
- > L'Association des policiers et policières retraités de Montréal
 - > L'Association des professionnels officiers de direction

Et n'oubliez pas que si vous désirez visiter le musée ou si vous avez des pièces de police ou des photos à nous remettre, vous pouvez nous contacter par téléphone ou par courriel:

- > musee.police@spvm.qc.ca
- > 514 280-2043.

En terminant, le musée est toujours à la recherche de bénévoles. Si vous avez quelques heures à donner par semaine à cette bonne cause, n'hésitez pas à nous en faire part.

CONCEPTION ET TEXTE:

Jean-Marc De Nobile,
Responsable des communications

Avec la précieuse collaboration de:

Gilles Landriault,
directeur de l'imagerie
Louise Côté,
conservatrice



Pierre Desroches, conseiller moral, FPPM

Benoît XVI affirmait que l'humanité avait en commun non pas la foi mais le doute, que cette réalité appartenait à toute existence humaine. Il en va de même pour les tensions et les conflits.

Lorsque j'étais plus jeune, les réalités conflictuelles m'apparaissaient comme négatives; c'est comme si toute divergence n'avait été que de l'ordre de la révolte. Avec le temps, j'ai posé un nouveau regard. Je ne sais pas si vous avez remarqué que bien des étapes de croissance sont précédées d'une période de tensions et de conflits.

Dans notre Québec qui longtemps fut d'allégeance catholique au moment de la crise d'Asbestos, nous avons vu naître le premier syndicat catholique. Un acteur important fut Mgr Charbonneau qui s'est affirmé en faveur des ouvriers de la mine d'Asbestos et qui a dû payer le prix de l'exil, le courage de ses convictions. Une pièce de théâtre, il y a quelques années, relatait cet épisode de notre histoire collective. Elle fut très populaire et s'intitulait : Charbonneau et le Chef. Je crois que les tensions et les conflits sont davantage l'occasion d'une croissance et peuvent favoriser le développement lorsqu'ils sont vécus en conscience et en vérité.

Nous passons beaucoup de temps dans cette dynamique et la question fondamentale pour moi demeure comment on se situe dans un tel contexte : comme un agresseur ou comme un aprenant. Est-ce que l'occasion est reçue comme une possibilité de s'ouvrir à une dimension qu'on ignore ou à se durcir et à se fermer devant une lumière qui peut nous conduire dans un meilleur avenir pour tous ?

Il ne s'agit pas juste de remporter un combat à tout prix mais bien d'établir une justice pour tous. On ne peut pas exister sans s'affirmer et l'on ne peut pas s'affirmer dans la soumission ni dans la domination et le refus de l'existence de

l'autre. Tout l'espace de négociation appartient à ce désir très légitime de faire progresser les situations et les points de vue qui s'affrontent. La Ville de Montréal et plusieurs de ses services se confrontent et ceux-ci s'affirment pour que la justice s'exprime et que la démocratie triomphe. C'est un enjeu de fond.

Il y a sur le Plateau Mont-Royal une tension et un conflit qui fait souvent la une de nos journaux : un maire d'arrondissement et des citoyens qui n'arrivent pas à s'entendre et qui comprennent mal la position de l'autre. C'est une réalité qui s'affirme et qui n'a pas encore trouvé d'issue qui réconcilie les uns et les autres. Cette année, comme citoyen de cet arrondissement, curé de trois paroisses en ce lieu en plus d'être conseiller moral de la FRAT établie dans ce secteur, j'ai beaucoup à circuler d'Est en Ouest, de Nord au Sud dans ces artères en pleine mutation tant sur la direction des rues et le partage entre piétons, cyclistes et automobilistes. Tous les travaux ajoutent une complexité qui rend la situation des plus difficiles et des plus frustrantes.

Je voudrais saluer la présence policière à mon avis très apaisante dont l'intervention dénoue les risques de tensions qui pourraient dégénérer dans le contexte d'une situation impossible mais tant bien réelle à laquelle nous sommes soumis. Je trouve qu'au cœur de ces enjeux leurs Services favorisent une cohésion pour éviter une détérioration à l'infini. Merci de conjuguer ce don avec ceux des autres pour qu'ensemble on traverse ce qui semble inévitable.

Pierre Desroches, conseiller moral

Avis : cette chronique n'engage que son auteur

De vive mémoire



Belec, Robert
Sergent-détective
Embauché le 4 mai 1959
Retraité le 5 octobre 1988
Décédé le 21 août 2015
à l'âge de 76 ans



Desjardins, Gaston
Agent 702
Embauché le 4 août 1947
Retraité le 5 août 1980
Décédé le 29 juin 2015
à l'âge de 92 ans



Heppell, Gilles
Sergent-détective
Embauché le 27 juin 1966
Retraité le 2 juillet 1996
Décédé le 5 août 2015
à l'âge de 74 ans



Laforest, Pierre
Assistant-directeur
Embauché le 4 août 1947
Retraité le 7 août 1972
Décédé le 14 juillet 2015
à l'âge de 91 ans



Boivin, Paul-André
Sergent-détective
Embauché le 22 mai 1976
Retraité le 6 janvier 2005
Décédé le 15 août 2015
à l'âge de 63 ans



Devost, Jacques
Agent
Embauché le 11 décembre 1961
Retraité le 5 avril 1989
Décédé le 4 août 2015
à l'âge de 74 ans



Houle, Rhéal
Sergent
Embauché le 11 avril 1960
Retraité le 2 mai 1991
Décédé le 16 août 2015
à l'âge de 75 ans



Laurin, Normand
Sergent-détective
Embauché le 26 août 1963
Retraité le 3 décembre 1991
Décédé le 7 août 2015
à l'âge de 72 ans



Boudrias, Bernard
Agent
Embauché le 4 mars 1957
Retraité le 15 mai 1983
Décédé le 13 septembre 2015
à l'âge de 84 ans



Filiatrault, Jean
Capitaine
Embauché le 27 décembre 1966
Retraité le 5 novembre 1997
Décédé le 16 juillet 2015
à l'âge de 67 ans



Joseph, René
Agent
Embauché le 3 mars 1957
Retraité le 4 septembre 1992
Décédé le 17 août 2015
à l'âge de 81 ans



Lauzon, François
Commandant
Embauché le 15 novembre 1971
Retraité le 10 mai 2002
Décédé le 24 juillet 2015
à l'âge de 63 ans



Chenard, Louis-Philippe
Agent 1850
Embauché le 15 août 1955
Retraité le 3 avril 1983
Décédé le 10 août 2015
à l'âge de 80 ans



Gaumont, André
Sergent
Embauché le 15 avril 1963
Retraité le 4 septembre 1993
Décédé le 13 juin 2015
à l'âge de 71 ans



Krasowski, Lucy
Agent
Embauchée le 4 juillet 1983
Retraité le 19 juin 1997
Décédée le 5 juillet 2015
à l'âge de 53 ans



Leblanc, Roger
Agent 1499
Embauché le 26 juin 1951
Retraité le 4 juillet 1986
Décédé le 7 septembre 2015
à l'âge de 84 ans



Coulombe, Normand
Lieutenant-détective
Embauché le 17 mai 1965
Retraité le 5 juin 1997
Décédé le 29 juillet 2015
à l'âge de 69 ans



Guillotte, Gilles
Agent
Embauché le 20 mars 1961
Retraité le 2 avril 1992
Décédé le 23 juillet 2015
à l'âge de 74 ans



Lafontaine, Richard
Agent
Embauché le 23 décembre 1963
Retraité le 2 mars 1994
Décédé le 8 juillet 2015
à l'âge de 70 ans



Lecours, Jean-Guy
Agent
Embauché le 13 septembre 1948
Retraité le 23 octobre 1974
Décédé le 6 septembre 2015
à l'âge de 88 ans



Lecours, Robert
Sergent
Embauché le 12 juillet 1954
Retraité le 13 mai 1987
Décédé le 29 juin 2015
à l'âge de 86 ans



Loubier, Jean
Sergent
Embauché le 18 novembre 1957
Retraité le 13 février 1983
Décédé le 3 juin 2015
à l'âge de 80 ans



Morin, Gabriel
Sergent-détective
Embauché le 9 novembre 1953
Retraité le 10 janvier 1985
Décédé le 11 juillet 2015
à l'âge de 85 ans



Toupin, Guy
Directeur adjoint
Embauché le 15 mars 1946
Retraité le 1er septembre 1981
Décédé le 24 juin 2015
à l'âge de 93 ans



Leroux, André
Capitaine
Embauché le 31 décembre 1962
Retraité le 2 mai 1985
Décédé le 18 juin 2015
à l'âge de 75 ans



Ménard, André M.
Sergent-détective
Embauché le 5 avril 1954
Retraité le 6 janvier 1987
Décédé le 23 août 2015
à l'âge de 80 ans



Piché, Adrien
Agent
Embauché le 7 juillet 1952
Retraité le 13 janvier 1985
Décédé le 10 septembre 2015
à l'âge de 83 ans



Wityshyn, G rald
Agent
Embauch  le 28 mai 1962
Retra t  le 15 f vrier 1985
D c d  le 4 juillet 2015
  l' ge de 76 ans



L veill , Denis
Agent 1990
Embauch  le 4 mars 1957
Retra t  le 30 ao t 1984
D c d  le 4 juin 2015
  l' ge de 78 ans



Mercier, Gilles
Sergent-d tective
Embauch  le 14 d cembre 1964
Retra t  le 2 septembre 1996
D c d  le 13 juin 2015
  l' ge de 70 ans



Provencher, Robert
Sergent
Embauch  le 31 d cembre 1962
Retra t  le 4 juillet 1989
D c d  le 8 juillet 2015
  l' ge de 72 ans

...

Erratum

La Fl te, automne 2014
(vol. 70, no 2)

Au moment de la mise sous presse de l' dition ci-dessus mentionn e, la photo de M. Claude Bisailon n'avait pu  tre publi e.

Avec nos profondes excuses aux membres de sa famille,



Claude Bisailon,
agent
Embauch  le 15 septembre 1965
Retra t  le 17 mars 1998
D c d  le 19 mai 2014
  l' ge de 71 ans



L veill , Maurice
Agent
Embauch  le 10 janvier 1955
Retra t  le 4 f vrier 1984
D c d  le 10 juin 2015
  l' ge de 81 ans



Monast, Marcel
Sergent-d tective
Embauch  le 4 janvier 1960
Retra t  le 2 juillet 1993
D c d  le 5 juin 2015
  l' ge de 82 ans



Rocque, Paul
Sergent-d tective
Embauch  le 20 mars 1961
Retra t  le 28 avril 1985
D c d  le 8 juin 2015
  l' ge de 74 ans



Lewis, Claude
Sergent
Embauch  le 21 mars 1955
Retra t  le 31 mai 1983
D c d  le 21 juin 2015
  l' ge de 82 ans



Morin, Adrien
Agent 422
Embauch  le 13 mai 1957
Retra t  le 21 mai 1987
D c d  le 24 ao t 2015
  l' ge de 78 ans



Roger, Jacques
Inspecteur
Embauch  le 27 d cembre 1966
Retra t  le 14 juin 1997
D c d  le 23 juin 2015
  l' ge de 67 ans



APPRM

André Sasseville

Mot du président

le dossier de la fondation est clos

La Fondation de l'Association des policiers et policières retraités de Montréal a vu le jour le 4 juin 1986. Son conseil d'administration du temps était composé de 15 membres, venant de différents organismes, en plus d'un conseiller spirituel et d'un membre du SPVM.

L'objectif de la fondation était de venir en aide aux retraités et aux veuves vivant sous le seuil de la pauvreté. À cette fin, la fondation pour l'année 1996 a versé plus de 72 000 \$. Ce faisant, elle a contribué à améliorer considérablement la qualité de vie de nos retraités et veuves les plus démunis.

Par la suite, les **surplus** de notre régime de retraite sont venus mettre un terme aux demandes d'aide financière. La fondation a continué d'offrir son aide à l'Association des policiers et policières retraités. Les argents reçus ont servi à financer certains services offerts aux membres. Après 29 ans de loyaux services, la fondation fermera ses livres le 31 décembre prochain, le fond monétaire étant épuisé.

Budget

Annuellement, environ 12 000 \$ étaient injectés par la fondation dans le budget de l'APPR. Notre trésorier a su équilibrer le budget de l'APPR pour l'année 2016 en effectuant de légers ajustements à la baisse aux sommes allouées pour les activités. Je peux vous assurer que l'année 2016 s'annonce palpitante. Encore une fois, nous avons concocté une multitude d'activités pour vous. N'hésitez pas à y participer !

Rien que la vérité!

Avec André Sasseville

Saviez-vous qu'au 31 décembre 2014, **96 de nos confrères retraités** sont décédés et que la moyenne d'âge était de **75,26 ans**. **Chez les conjointes survivantes**, **67 d'entre-elles** sont décédées et la moyenne d'âge, remarquez bien, était de **86,39 ans**.

L'ex-capitaine **Raymond Trudeau** habite la Ville de Québec depuis 5 ans et occupe la fonction de président au Club social «Les jardins De Mérici».

Bonne chance à **monsieur Bruno Pasquini** qui occupait le poste de directeur adjoint responsable des opérations gendarmerie et enquête au SPVM. Il devient le nouveau directeur de la Régie inter municipale du Service de police Richelieu-Saint-Laurent.

Monsieur Yves Boucher (53), nouveau retraité, en était à sa première participation aux activités de l'APPR, soit la croisière au lac Memphrémagog. Il a mentionné avoir été impressionné par l'organisation de cette belle journée. À la prochaine Yves.

Dernièrement, **notre ami Robert Chevrier** (ABR-Musée) a dû subir 4 pontages coronariens. Sa convalescence se déroule bien et tout va pour le mieux. Un prompt rétablissement mon cher Robert, continue ton beau travail au Musée de la police de Montréal.

Saviez-vous que le salaire moyen au Québec est d'environ **30,64 \$ l'heure**, tandis que la rémunération moyenne avec avantages sociaux compris est de **45,29 \$ l'heure**.

Notre ami Serge Beaulieu, à la retraite depuis 21 ans, réside à Sainte-Anne-des-Monts. Il salue tous ses amis.

Messieurs Jacques Clavet et Denis St-Pierre de l'APPR sont vos nouveaux responsables de la ligue de quilles de l'APPR.

J'ai passé ma commande pour le prochain tournoi de golf de l'APPR; il fera beau et chaud. Comme vous le savez sûrement, je me suis occupé du tournoi de golf de l'APPR **pendant 21 ans**. Il est maintenant temps de passer le flambeau. **Messieurs Robert Boulé et Gilles Sauvageau** seront les nouveaux responsables des prochains tournois de golf de l'APPR. Je suis convaincu que vous serez bien servis par ce nouveau comité.

Le 11 novembre prochain à 17 h, n'oubliez pas la **Messe du souvenir**, en l'Église Saint-enfant-Jésus du Mile-End, au **5035 rue Saint-Dominique** (coin Saint-Joseph). La Symphonie vocale y sera et interprétera les chants d'usage. Un léger goûter vous sera offert après la messe.

N'oubliez pas la Messe de Noël qui se tiendra au 480 Gilford, le 24 décembre prochain à 20 h. La Symphonie vocale y sera pour interpréter des airs de Noël. Le tout sera suivi d'un léger goûter.

Nous vous rappelons que l'activité «Étoile du Nord» prévue au calendrier le 20 novembre est annulée et que les bureaux de l'APPR sont **fermés le vendredi**.

.....
Toutes nos félicitations à **mesdames Christiane Malenfant et Josette Gagné** qui ont amassé lors de notre tournoi de golf du 16 juin dernier la jolie somme de 1 700 \$ pour la fondation de madame Malenfant en Haïti. Bravo!

.....
L'ex directeur adjoint au SPVM **monsieur Richard Mc Ginnis** fait toujours partie de l'Association des chefs de police du Québec. Il salue ses amis.

.....
Plusieurs membres du Conseil d'administration de l'APPR ont eu l'honneur d'être à la même table lors du tournoi de golf de la Fraternité, avec les commandantes **Marie-Claude Dandenault, Estelle Landry**, l'inspectrice **Roxanne Pitre** ainsi que **Roger Belair**.

.....
La **commandante Estelle Landry** et son **père, Pat Landry**, ont déjà parcouru la distance Montréal-Calgary à vélo. Faut le faire!

.....
Les convives qui assistaient au souper lors de l'Omnium de golf de la Fraternité ont fort apprécié le sens de l'humour du présentateur, **Guy Lefrançois**. Bravo Guy, tu as été divertissant!

.....
Saviez-vous que **monsieur Jean Goyer** est capitaine au Club de golf Les quatres domaines? Son handicap est de 4. Tout un golfeur ce Jean!

.....
Le retraité **monsieur Martin Longchamp** a réussi un trou d'un coup au Club de Golf Val des Arbres. **Monsieur Yvon Caya** a été témoin de l'exploit. Incroyable!

.....
L'ex directeur **Robert «Bob Côté» et son épouse** ont parcouru cette année tout près de 600 kilomètres en vélo tandem. Ils sont en forme, croyez-moi.

Entre père et fils

Le 1^{er} juillet dernier au Club de chasse et pêche, monsieur Marcel Crevier, vice-président de l'APPR, et son fils Pierre, ont fait une belle pêche au lac Georges. Parmi leurs prises on note un superbe doré de 3 livres. **Monsieur Martin Naud**, qui se dit un spécialiste de la pêche, a mordu la poussière et n'a obtenu qu'une petite prise... on va oublier ça ! Bravo les Crevier!



Des champions, ça se fête !

La ligue de quilles de l'APPR connaît toujours un grand succès. La saison dernière, tout près de **180 joueurs** y ont participé dans une atmosphère de détente et de camaraderie. Le 14 mai dernier, une magnifique soirée de clôture attendait nos quilleurs où les champions de chaque catégorie furent récompensés. La nouvelle saison a débuté **le 2 septembre dernier**, au Salon de quilles Moderne. Bonne chance à tous les joueurs et surtout un merci très spécial à Marcel Crevier ainsi qu'à tous ceux qui ont participé ou participent au succès de l'activité.



Plus haut simple (299)

*Guy Vandemeulbrouck, Lucille Lebel,
Diane Héroux et Donald Angela*



Plus haut triple

*André Chevalier (806)
et Gisèle Dupéré (814)*



Parties parfaites (300)

*Gisèle Dupéré, Micheline Munger,
Denise Bastien, Gaëtan Charrette,
Marthe Blackburn et André Beaudoin*



*Plus haute moyenne
chez les femmes*

Irène Antonacci (212)



Gagnants session printemps 2015

*Gilles Lavergne, Jean-Charles
Painchaud, Florent Chabot, Nicole
Garand, Roger Poirier et Diane Bégin*



Grands gagnants de la saison 2014-2015

*Raymond Custeau, Ronald Rochon,
Ginette Deschênes, Céline Charbonneau,
Robert Riffon et Claudette Boileau*

Tournoi de golf de l'APPR 2015...

Pour le 38^e tournoi de golf de l'APPR, Dame nature n'a pas été clémentine et nous a joué un tour. De la pluie et encore de la pluie, et ce presque toute la journée. Les responsables du terrain de golf La Madeleine ont dû annuler tous les départs de la journée. Ils ont remis aux joueurs un bon différé pour une partie pendant la saison 2015. Malgré tous les inconvénients, la journée a quand même été couronnée de succès. En effet, les **320 joueurs** ont pu fraterniser entre eux en se racontant leurs histoires de police et en jouant aux cartes. La distribution des prix a eu lieu entre 16 h et 17 h et a été suivie d'un excellent repas. Les deux organisateurs se sont dit satisfaits de l'attitude positive des joueurs !

Merci aux bénévoles, à l'ABR, à la Caisse Desjardins des policiers et policières, à la Fraternité ainsi qu'à nos commanditaires pour leur générosité. L'APPR remercie les organisateurs, **messieurs André Sasseville, Robert Lirette, Marcel Crevier et madame Claudette Boileau (responsable des bénévoles).**



Monsieur Robert Cotnoir, madame Carmen Hamelin et monsieur André Bisson, ont gagné les prix en argent les plus généreux. Messieurs André Sasseville, Martin Roy, Robert Boulé, Gilles Sauvageau, et Pierre-Paul Lirette sont ravis pour les heureux gagnants.



Au nom de la Fraternité, monsieur Robert Boulé remet à monsieur Richard Lesiège un magnifique ensemble de golf.



La preuve (une image vaut mille mots...)

La croisière s'amuse !

Un ciel bleu, une température estivale et un superbe bateau, « Le Grand Cru », attendaient nos 105 personnes détentrices de billets pour une croisière sur le lac Memphrémagog. Le bateau luxueux nous a fait découvrir les beaux rivages de la région, en plus d'un excellent repas. Une activité à renouveler. Félicitations à nos organisateurs **messieurs Pierre-Paul Lirette et Gilles Sauvageau** pour leur excellent travail.



Une ambiance festive régnait lors du repas du midi!



Sur le pont arrière, les passagers se prélassaient au soleil, tout en admirant la nature.

Superbe fête champêtre dans les Iles de Boucherville !

Plus de 80 personnes se sont donné rendez-vous le 10 septembre dernier et ont participé à notre fête champêtre. La superbe température a permis à nos participants de bien s'amuser avec des jeux d'adresse et un succulent repas. Le tout dans un décor bucolique.



On se régale !



Quelques-uns de nos participants.

Le pitch à l'oeuvre...



Le 1^{er} juin dernier, la Gang à Dyno célébrait son 72^e tournoi de pitch, soit l'équivalent de 6 ans de vie à raison d'un par mois. Pour cette occasion, 44 membres policiers retraités, actifs ou PPPT (pas police pantoute) « LOL » étaient venus s'amuser joyeusement. En passant : tout nouveau joueur est encore accepté, qu'il soit seul ou avec un coéquipier.

Les gagnants de ce tournoi furent messieurs Claude « Ding Ding » Daigneault et Lenny Lechman.

Michel « Dyno » Lessard tient à remercier ses membres pour les nombreux cadeaux qui furent remis. Un gâteau fut même servi. Remerciement à Marc Bédard de la CDPP pour sa générosité !

Une 21^e saison de hockey

La ligue de hockey de l'APPR a entrepris sa 21^e saison le 14 septembre dernier. Les quelque 45 retraités inscrits disputent leurs joutes les lundis et jeudis de 10 h 30 à 12 h00 à l'**aréna Chénier**. Nous devons féliciter **monsieur André Lepage** qui est le « **grand manitou** » de cette belle activité. Bonne saison les gars.



Les André Sasseville, Robert Boulé, Marcel Crevier, Normand Prévost de la CDP, Jacques Clavet et Gilles Sauvageau ont procédé à la mise au jeu protocolaire avec Marcel Dubois et Claude Daigneault.



Les activités de l'APPR *à venir !*

Souper Terre et Mer

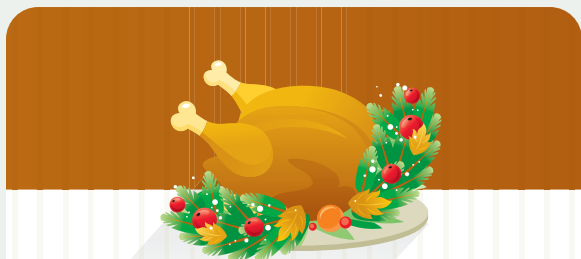
Procurez-vous vos billets pour la **Soirée Terre et Mer du 14 novembre prochain**, organisée par l'APPR au Chalet du Ruisseau au 12 570 La Fresnière, St-Benoit de Mirabel.

Cette belle soirée inclut la musique pour la danse en ligne et la danse sociale.

Vous serez servis à volonté: crevettes, langoustes, moules, pattes de crabe, cuisse de grenouille, viande, etc., en plus d'une table de pâtisseries.

> Billets en vente dès maintenant
info: 514 527-7000

> Le prix: **35 \$** / membre
45 \$ / non-membre



Souper des Fêtes

Le **10 décembre**, une belle soirée vous attend, ce sera notre traditionnel souper des fêtes au Buffet Marina. Vous profiterez d'un repas gastronomique et, encore une fois, le père Noël sera généreux.

> Les billets seront en vente dès le 27 octobre. À ne pas manquer!

> Le prix: **65 \$** / membre
75 \$ / non-membre

Pique-nique des policiers et policières retraités et actifs en Floride

« Ce pique-nique c'est l'occasion d'une rencontre amicale et fraternelle »

> Quand: **24 février 2016**, à **10 h**

> Lieu: La plage de Las Olas
à Fort Lauderdale

Vous apportez votre boîte à lunch, vos breuvages, vos chaises, etc., pour votre confort.

Annuel de golf des policiers et policières en Floride

> Quand: **Jeudi le 25 février 2016**

> Lieu: Inverrary Country Club
3840 Inverrary Boulevard

> Tél.: 954 676-5000

> Coût: Souper et golf: 100 \$ US
Souper seulement: 40 \$ US

Pour faire votre réservation, contactez

> **M. Guy Lefrançois**
Tél.: 514 418-7125
courriel: guy.lefrancois@hotmail.com

> **M. Yves Brière**
Tél.: 450 582-9702
Floride: 954 957-5781

> **M. Claude Boudrault**
Tél.: 450 621-2876
Floride: 954-484-5580
courriel: chboudrault2@aol.com

Problème personnel ?
Problème familial ?
Problème professionnel ?

Parlez-en !



Laissez vos coordonnées, un collègue vous rappellera
aussi rapidement que discrètement.



La Fraternité des policiers et policières de Montréal et belairdirect: une nouvelle entente

Grâce à une toute nouvelle entente avec la Fraternité des policiers et policières de Montréal, **belairdirect** est heureuse de vous offrir, à vous, membre de la Fraternité, et à votre famille immédiate*, un **rabais de groupe** pour vos assurances auto et habitation.

Ce rabais s'ajoute aux autres rabais auxquels vous pourriez aussi avoir droit:



Rabais Auto et Habitation

Économisez jusqu'à 5 % sur votre prime d'assurance auto et jusqu'à 15 % sur votre prime d'assurance habitation en les combinant.



Rabais Multivéhicule

Économisez davantage lorsque vous assurez plus d'un véhicule chez **belairdirect**.



Rabais pour motos et véhicules hors route

Profitez d'économies additionnelles en assurant également votre véhicule saisonnier.

1 866 887-6542
belairdirect.com

Communiquez avec nous dès aujourd'hui pour obtenir une soumission!



belairdirect.
l'assurance. simplifiée.

* Les conjoint(e)s et enfants de 25 ans et moins à charge du membre et/ou de son/sa conjoint(e) vivant sous le même toit que le membre sont également admissibles.

Certaines conditions, limitations et exclusions s'appliquent aux offres mentionnées. Ces offres peuvent être modifiées sans préavis. Toute marque de commerce est la propriété de son propriétaire respectif. Veuillez consulter **belairdirect.com** pour plus de détails. ©2015 La Compagnie d'assurance Belair inc. Tous droits réservés.